



**COUP
D'ŒIL**

Directive relative aux commandites de la Direction générale

Polytechnique Montréal est fière de soutenir financièrement les initiatives étudiantes et reconnaît l'apport de ces dernières à son rayonnement sur la scène locale, nationale et internationale, en plus de contribuer à la formation, au bien-être et au développement général de sa communauté étudiante.

La **Directive relative aux commandites de la Direction générale** encadre les demandes de soutien financier par la communauté étudiante. Cette directive est disponible sur le site web de Polytechnique Montréal. Consultez la version complète pour en connaître le fin détail. Le document officiel de la directive prévaut sur le présent feuillet.

Objectifs

La Directive relative aux commandites de la Direction générale a pour objectifs :

- de faciliter et soutenir des projets étudiants ayant un impact positif sur la communauté, tout en favorisant la synergie avec les différents acteurs internes et industriels ;
- d'établir des règles et des critères de sélection concernant les commandites offertes par la Direction générale pour les activités étudiantes ;
- d'assurer un traitement équitable aux personnes demandant ce type de commandite.



Projets admissibles

Polytechnique foisonne d'activités et de projets développés par la communauté étudiante. Afin de soutenir ces démarches, la Direction générale peut offrir des commandites aux initiatives étudiantes.

Ces initiatives doivent :

- être portées par un **groupe étudiant accrédité** ou par un département ou un service dont la **lettre de soutien** est jointe à la demande ;
- soutenir une activité étudiante reconnue par Polytechnique ou par une association étudiante.

Les demandes de financement des sociétés techniques relèvent d'un processus distinct par appel à projets. **Consultez la directive à cet effet** pour connaître les modalités.



CRÉDIT : POLYPHOTO

BON À SAVOIR !

- Un projet commandité par la Direction générale ne peut recevoir un soutien financier supplémentaire d'une autre direction fonctionnelle ou d'un autre département ou service.
- À moins d'une exception, la commandite ne peut dépasser 35 % du budget du projet.
- Les montants alloués doivent être utilisés durant la période prévue.
- Un montant discrétionnaire est réservé par la Direction générale pour soutenir certaines initiatives ponctuelles ou d'envergure sortant du cadre annuel régulier ou ne pouvant être financé exclusivement par les départements.

Critères de sélection

Projet initié par une organisation étudiante reconnue

Le formulaire de demande doit détailler la composition du comité organisateur.

Projet s'adressant à des personnes étudiantes provenant de 3 départements ou plus

Si moins de 3 départements sont concernés par le projet, les demandes de financement relèveront alors directement des départements.

Objectifs du projet clairement définis

Ceux-ci doivent s'inscrire dans la mission d'enseignement, de recherche et d'innovation, et être en cohérence avec les [valeurs](#) et le [plan stratégique 2024-2028](#) de Polytechnique.

Projet spécifique et réaliste

La commandite ne doit pas servir à soutenir le budget de fonctionnement annuel d'une organisation étudiante.

Efforts de financement externe démontrés

Les montants accordés tiendront compte du financement de base de l'organisation étudiante. Une reddition de comptes sera exigée à la fin du projet.

Portée et visibilité du projet

Détail du nombre estimé de personnes de la communauté rejointes par le projet, de même que le potentiel de rayonnement externe.

La demande de commandite doit inclure un plan de visibilité de Polytechnique.

Processus d'envoi des demandes

1. Saisie du **formulaire de demande** et préparation des pièces jointes nécessaires
2. Envoi du formulaire et questions possibles au ✉ commandites-dg@polymtl.ca
3. Respect des dates limites de dépôt de demandes
 - 4^e vendredi du mois d'août
 - 2^e vendredi du mois de janvier
4. Évaluation des demandes par le comité de sélection
5. Envoi des réponses par courriel
 - 4^e vendredi du mois de septembre
 - 2^e vendredi du mois de février
6. Reddition de compte : **Complétez le bilan de l'activité**

POUR DE PLUS AMPLES RENSEIGNEMENTS

- 📄 [Directive relative aux commandites de la Direction générale](#)
- 📄 [Directive sur les sociétés techniques](#)
- 📄 [Directive sur l'accréditation des organisations étudiantes](#)
- ✉ commandites-dg@polymtl.ca

